REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

ISC de Madagascar
COUR DES COMPTES
Professionnalisme Intégrité Performance Transparence

Note d'Orientation stratégique vers une solution durable au problème énergétique à Madagascar

Depuis 2016, la Cour des Comptes s'est penchée sur les problèmes de l'énergie à Madagascar, en effectuant une série d'audits sur le secteur :

- Audit de performance sur la JIRAMA (gestions 2010 à 2015) ;
- Audit de suivi des recommandations ;
- Audit de la gestion des carburants utilisés dans la production d'électricité du RIA (gestions 2020 à 2023).

Elle a été appelée à émettre ses observations sur le plan de redressement de la JIRAMA, en juin 2025. Toutefois, force est de constater que les problèmes soulevés depuis 2016 persistent toujours 10 ans plus tard et prennent une ampleur croissante :

- Production insuffisante incapable de répondre à la demande croissante ;
- Réseau saturé entraînant des pertes et des interruptions ;
- Gestion déficitaire qui alourdit les charges de l'État.

Ces faiblesses structurelles génèrent des problèmes socio-économiques impactant directement le quotidien des citoyens et grevant la caisse de l'Etat.

En outre cette situation révèle une dépendance accrue aux producteurs privés et aux financements externes et un risque de crise énergétique majeure si aucune solution durable n'est mise en œuvre ainsi que la perte de crédibilité institutionnelle face à la récurrence des mêmes problèmes depuis une décennie.

Il convient également de souligner qu'actuellement la Cour a été sollicitée par l'Assemblée Nationale pour une enquête parlementaire sur les contrats d'achat d'énergie entre les producteurs d'énergie et la JIRAMA.

Face à cette situation de dépendance énergétique, l'exploration d'autres horizons devrait être envisagée. A cet effet, la Cour propose une recommandation d'orientation stratégique pour une solution durable consistant à des investissements basés sur l'hydroélectrique financés sur des ressources propres internes (RPI).

L'hydroélectrique est privilégié étant donné que Madagascar dispose d'un potentiel estimé à 7800 MW mais qui reste sous exploité alors que celui-ci permet de couvrir les besoins nationaux en énergie.

Une réallocation des RPI vers le secteur énergie s'avère nécessaire afin de réduire la dépendance sur les financements externes et des producteurs privés.

Les mesures ci-après permettent d'atteindre cet objectif :

- Nouveau système d'allocation des ressources vers le secteur énergétique : priorisation des projets d'investissements publics sur RPI (PIP) en faveur des infrastructures hydroélectriques ;
- Gestion par un guichet unique : mise en place d'un comité Ad hoc pour la gestion de l'enveloppe budgétaire dédiée au secteur de l'énergie, composé du CF, du Trésor, de la CNM, du MEH, et de la JIRAMA ;
- Contrôle renforcé par la Cour des Comptes garantissant la transparence et l'efficacité.

Dans le cadre de sa mission d'assistance, la Cour réaffirme sa volonté de collaborer avec le Gouvernement Malagasy pour la mise en œuvre de ces orientations stratégiques, en vue d'une transition énergétique durable et souveraine.